



DÉLIBÉRATION N° 17

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2026**

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Le Souvenir Français – année 2026

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	7	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 11 juin 2026 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 22 juin 2026, dans le bureau du CCAS situé au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'administration du CCAS de Levallois.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Monsieur Yvon LEVECOQ,
Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Monique FOLLIAU, Madame Stéphanie MARTINET, Madame Laurence PETIT
Administratrices nommées par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Monsieur Bastien GUIMARD, Administrateur nommé, par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent: /

Administratrice excusée:

Madame Marie-Paule BLADIER, Administratrice nommée

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

Acte publié électroniquement
le 23 JUIN 2026

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANCAIS – ANNEE 2026**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2311-7,

VU le Code de la Famille et de l'Aide Sociale,

VU la délibération n°38 du Conseil d'administration du 27 novembre 2025 relative aux présents à destination des seniors (14 juillet et Noël), choix de deux associations bénéficiaires du don, pour l'année 2026,

CONSIDÉRANT que comme l'année dernière, Madame le Maire, Présidente du C.C.A.S. a souhaité laisser la possibilité aux Levalloisiens de renoncer au traditionnel cadeau du 14 juillet au profit d'un don pour l'Association du Souvenir Français, qui a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France qu'ils soient Français ou étrangers.

CONSIDÉRANT que 815 seniors ont fait le choix de financer cette association ayant pour objet d'entretenir la mémoire des morts pour la France et de transmettre leur souvenir aux générations futures,

CONSIDÉRANT la volonté du CCAS de Levallois de soutenir leurs actions par le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500 €,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € au bénéfice de l'Association Le Souvenir Français.

ARTICLE 2 : D'imputer sur le budget du CCAS de Levallois le montant de la dépense relative au versement de ladite subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Acte publié électroniquement
le 23 JUIN 2026



Pour extrait conforme.
Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20260622-20260617-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026